



Numéro 146- Juin 2012



## CTL du 5 juin 2012

### Suivi du CTL du 4 mai 2012

Déménagement des agents de Liaison-Recouvrement : ce dossier va être revu. L'administration souhaitait initialement profiter de l'arrivée des agents de Liaison-Rec au bâtiment AUDUBON, pour effectuer une modification plus importante de la configuration des bureaux. Les desideratas exprimés ont semble-t-il été pris en compte... mais c'est le plan non modifié qui a été communiqué aux OS. Ce plan est en outre, trop succinct car il ne fait apparaître ni les bureaux, ni l'éclairage, etc

Comité de Pilotage Amiante : initialement prévu le 20 juin. Il est reporté au 27.

La Baule : l'administration a saisi la délégation des services sociaux pour envisager un conventionnement avec un restaurant situé près du futur poste de la Baule. FO évoquera ce dossier au CDAS du 19 juin.

Correspondante sociale : FO est revenu sur sa demande d'un binôme aux RH ; en effet, dans Ulysse 44, seule une personne est en charge de ce dossier. L'administration a refusé de faire figurer deux correspondant(e)s. N'hésitez pas à nous remonter vos éventuelles difficultés, par exemple cet été pour des dossiers de prêts .

Espace De Dialogue : un service de la Direction connaît des difficultés relationnelles récurrentes. FO suit ce dossier depuis plus de 2 ans. La CFDT a proposé un EDD pour régler le conflit. FO pense que le problème est trop ancien pour être réglé par un EDD, car le responsable hiérarchique et les agents *volontaires* sont vus séparément. Les représentants FO ont proposé une réunion Service entier – Direction -Syndicats. SNUI/SUD se dit réservé sur le sujet de l'EDD qui doit être demandé par les agents. La CGT ne s'est pas exprimée.

Espérons que ce dossier trouvera une solution viable pour faire (enfin!) revenir la sérénité pour ces collègues ...

## Présentation du DUERP et du Programme annuel de Prévention (PAP)

Calendrier : le DUERP 2012 (document unique d'évaluation des risques professionnels) est passé à la trappe en raison du calendrier. Pour repartir sur de meilleures bases, le cycle sera désormais modifié et commencera en septembre N-1.

Pour l'actualisation du DUERP (de septembre à novembre N-1) , il ne faudra pas oublier que l'ensemble des agents devra y être associé !



Par ailleurs, l'administration a pris de bonnes résolutions : elle a pris l'engagement ferme que le DUERP devienne un document vivant. Il sera donc réactualisé lors de l'arrivée de nouveaux collègues ou de réaménagement (ex : Liaison Rec.).

Les risques qui ont trouvé une solution pérenne seront supprimés. Le DUERP sera à la disposition de tous sur Ulysse 44.

Le Plan Annuel de Prévention (PAP) sera finalisé en avril-N, ce qui permettra une utilisation concrète des crédits alloués au niveau de la DRFiP et du CHS... ce qui n'était pas forcément le cas jusqu'à maintenant car le PAP était présenté trop tardivement... ce qui se soldait bien souvent par une information à posteriori.

A partir de maintenant, les représentants des personnels vont pouvoir être acteurs au sein du PAP.

Le DUERP , c'est 1 163 risques recensés ! Il inventorie en fonction de deux indicateurs : le ressenti des agents et la fréquence d'exposition des risques.

Les fiches qui ont l'indice de risque le plus élevé sont au nombre d'environ 85. Les sujets les plus cités sont :

Domaines	Solutions proposées dans le DUERP
• L'amiante	Information visuelle dans les sites amiantés Travaux de changement des dalles (colle amiantée) Calendrier du désamiantage Mesures d'empoussiérage Suivi et inspection des sites
• Electricité	Pose de goulottes Mesures d'éclairage Achat de matériel
• Transport de fonds	Note d'information aux personnels concernés Appel à une société extérieure
• Chute de hauteur	Réorganisation matérielle Nettoyage des sites
• Déplacements professionnels	Stage de conduite
• Ménage	Note à venir sur la surveillance à exercer par les chefs de service Demande de prestations complémentaires soit dans des locaux <i>encrassés</i> ou pour des prestations particulières et récurrentes (coffres, vitres, moquettes, ..) Pénalités à l'entreprise défaillante
• Risques psycho-sociaux (ex : stress)	Stages Pauses Fascicule sur les risques psycho-sociaux

#### **Ecrans :**

L'administration s'était engagée à faire un recensement de tous les agents des SIP pour le problème ILIAD et MAGIC (le nouveau paramétrage de ILIAD pouvant engendrer une réduction extrême des caractères, ce qui diminue considérablement la lisibilité de l'écran). Or, elle s'est contentée de répertorier seulement les écrans abimés et de recenser les agents ayant des difficultés visuelles *notoires*.

**FO** a défendu le fait que l'ensemble des agents des SIP doit pouvoir faire état de ses difficultés du fait de l'inconfort de ces applications informatiques. Il en va de la santé visuelle de chacun d'eux et l'administration n'a pas les aptitudes pour en juger ! Les agents ne racontent pas forcément leur ~~vie~~ ...Pardonn! leur vie au travail ...Après discussion, la Direction a reconnu qu'il s'agit bien d'une priorité. Elle a consenti à réaliser un recensement affiné des agents travaillant avec MAGIC. Elle étudiera la possibilité d'un financement à hauteur de 40 00 € pour changer les écrans, suivant l'évolution du budget 2012 (attribution ou pas de la réserve de 5%).

#### **Pause :**

**FO** est intervenu dès le groupe de travail préparatoire à ce CTL (et a été suivi en réunion plénière par les autres OS) pour qu'une information soit faite auprès des responsables hiérarchiques sur le bien-fondé des pauses pour couper le rythme de travail, notamment de ceux qui sont en permanence sur les écrans.

Exemple d'actualité : la saisie des déclarations !

L'administration se refuse à institutionnaliser les pauses ....mais accepte de regarder comment "*traduire*" cette demande sans la formaliser...

Le DRFiP annonce en séance qu'il interrogera tous les chefs de poste/service convoqués à une réunion le 7 juin 2012. Il l'a fait : cela nous a été confirmé par des cadres A.

#### **Ménage :**

Le problème du nettoyage des locaux est toujours d'actualité. Avec le temps, la situation s'aggrave pour certains locaux. La saleté s'incruste même dans les locaux récemment réinstallés comme les SIP, un nettoyage efficace n'ayant pas été effectué avant l'emménagement.

Ailleurs on a même vu une vitrification qui n'a pas été précédé d'un nettoyage : la crasse y est donc "*gravée*" dans le marbre !

Des agents nous ont même appris avoir balayé dans leur hall d'accueil, par



honte de la salubrité!

Des endroits sont souvent oubliés tel que les moquettes, les vitres et les salles des coffres,...Concernant ces derniers, notre article dans un récent FO Hebdo semble avoir eu des échos dans l'administration puisque cela a été évoqué en séance !

A tout cela, la direction n'a qu'une réponse : "demander une prestation complémentaire". En effet, le marché national est insuffisant. La société O'net a pourtant une obligation de résultats (et non pas de moyens ...cela justifie sans doute le "turn-over" dans cette société signalé ça et là..).

Si la piste d'une prestation supplémentaire peut sembler intéressante, **FO** s'inquiète sur les possibilités réelles de notre administration à la mettre en œuvre et ce, au regard de la situation financière du budget du département....

Rappelons que pour que ces travaux aient une chance de se faire, la première démarche est de faire remonter l'information en remplissant une fiche Hygiène et Sécurité (bien entendu, vous pouvez nous tenir informés de votre demande; nous mettrons tout en œuvre pour "booster" le dossier).

Après ce sera au bon vouloir de l'administration en fonction des crédits restants...

Une autre solution est d'obliger la société à respecter le cahier des charges alloué par des contrôles rigoureux des chefs de poste ou service (une information devrait être fait dans ce sens par la Direction locale).

**FO** a demandé à l'administration d'appliquer les pénalités prévues par le marché sans état d'âme afin d'une part d'obliger la société à mettre le personnel adéquat pour obtenir un résultat et d'autre part que les dysfonctionnements de cette entreprise remontent à la centrale.

Cela démontrera l'inefficacité d'un tel marché géré au niveau national.

### **Risques psychosociaux :**

Pour l'administration, toutes les solutions semblent être dans le guide des risques psycho-sociaux (en ligne sur Ulysse [ici](#), les Espaces De Dialogue ou les formations...

La direction doit revoir le rôle particulier des adjoints dans leur fonction de soutien technique; elle va également relancer l'organisation des réunions de service.

Pour le DRFiP, l'agent doit se sentir associé aux décisions prises par la DRFiP. Les représentants FO DGFIP44 en sont convaincus et le répètent depuis longtemps....

C'est donc une bonne chose que cela soit acté par notre DRFiP.

Toutefois, nous restons sceptiques quant à leur réalisation, notamment (encore et toujours) du fait des restrictions budgétaires!

La marche est haute quand on veut passer du mode information au mode consultation. Des évènements récents en sont la triste preuve...

**Vote** : aucun vote n'est prévu sur le DUERP et le PAP... il est fait peu de cas de l'avis des représentants des personnels de la DRFiP44 ...

---

## **Présentation du SAGERFIP**

Récapitulons ! Il y a :

- la MAGERFIP : c'est la méthode d'allocation générale des emplois.
- le TAGERFIP, le tableau de gestion des emplois.
- Voici venu, le SAGERFIP, le suivi actualisé et général des effectifs.

### ***Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?***

Quoi dire sur tous ces outils ? L'administration le voit comme un support qui lui permettra de se comparer à des DRFiP de même niveau. Mais elle avoue ne pas avoir d'information sur la restitution de cet inventaire.

A FO, nous craignons que ce soit un outil seulement pour évaluer le coût de chaque mission ... combien coûte par exemple le recouvrement de l'impôt ? C'est d'autant plus inquiétant qu'on fait coller la réalité de terrain aux effectifs .... car même si des missions sont laissées de côté, cela n'apparaîtra nulle part !

Exemple: dans les postes comptables l'accueil physique et téléphonique n'est pas comptabilisé à part pourtant, ...et pourtant comment faire sans ces missions ?

Nous craignons aussi que ce recensement soit effectué sans homogénéité et à la louche, car plus personne n'a le temps de travailler à la petite cuillère ...Quand on sait l'importance que cela peut avoir en cas de suppression de missions, cela risque de se terminer par une soupe



à la grimace ! ..

## Questions diverses

**St-Nazaire Hospitalier** : Suite à une récente visite, les représentants FO avaient demandé l'inscription à l'ordre du jour d'un point sur la situation de ce poste. En effet, l'hôpital de Saint-Nazaire est en cours de déménagement. La trésorerie devait initialement suivre mais finalement cela ne s'est pas fait, pour des raisons de non-adaptation des locaux.

Cela paraît fou ... Nos collègues resteront donc sur place.

Nous avons attiré l'attention de l'administration sur la période de travaux pendant le désamiantage de l'ancien hôpital. Le nécessaire sera fait pour que les usagers et les agents puissent accéder sans dangers au bâtiment.

Côté restauration, il semblerait que le restaurant de la gendarmerie soit accessible aux collègues (et remplisse l'ensemble des conditions notamment en terme d'éloignement). Nous reposerons la question au CDAS du 19 juin car comme les autres structures, ce restaurant n'est pas extensible à l'infini (*et au delà*), d'autant que le service étant fait à table, plus de convives allongera forcément le temps du repas de chacun....

Plus globalement, concernant l'avenir des trésoreries en charge des établissements hospitaliers, la direction est confiante sur les perspectives de la Direction Générale en ce domaine, qui travaillerait davantage sur la qualité des comptes et sur l'amélioration des relations entre trésoreries et même si à une époque la DG a évoqué les postes spécialisés avec l'expérimentation baptisée FIDES individuelle des établissements de santé).



**Affranchissement** : Beaucoup de questions nous remontent du terrain. C'est pourquoi FO a demandé à discuter de ce point. Notamment sur le problème des retours avec les difficultés d'identification des postes du fait de la disparition de la "flamme" sur les enveloppes.

Rappelons que la démarche de centralisation des plis vise avant tout à une réduction des coûts, l'envoi en plus grand nombre étant facturé à un coût préférentiel (6 centimes par pli). A terme, il est prévu de supprimer les actuelles machines à affranchir pour s'équiper de machines en moins grand nombre, mais plus compétitives... L'administration reconnaît que du fait de cette nouvelle procédure, il peut y avoir un ou deux jours de décalage...

Par contre, FO s'est vivement inquiété des retours : Selon l'administration pas de problème de ce côté semble pourtant que certains soient bloqués .... Où ? ... à la Poste ? Ou à Cambronne ?

N'hésitez pas à nous faire remonter vos difficultés car si les retours prennent du retard, on le sait tout engendrera du surcroît de travail... comme des appels téléphoniques des usagers, après l'envoi d'un rapport de la notification des poursuites, alors que l'avis initial ne leur serait pas parvenu....



**Auxiliaires** : La Direction nous affirme que rien n'a changé par rapport à son engagement pris en 2011 : 70% des crédits auxiliaires seront réservés aux personnes inscrites à Pôle Emploi. Les 30% restants sont ouverts aux enfants d'agents (étudiants n'ayant pas travaillé dans l'année pour ne pas avoir à payer les indemnités chômage). Le petit déséquilibre de ces chiffres sur la RF St-Nazaire, vient d'un recrutement fait directement sans concertation de la direction. La seule limite annoncée par la direction est .... encore une fois ... la limite du budget !

**CEI** : Cette application recense les cessions immobilières. L'administration nous explique que cette application est initialement à destination des FI (référence par comparaison) et des Domaines (pour la valeur du bien). C'est pourquoi le choix est fait qu'elle ne soit pas rempli de manière exhaustive. Elle est appelée à disparaître pour être remplacée, au plus tard en 2013, avec "PATRIM" applicatif pour lequel la CNIL ne s'est pas encore prononcée. PATRIM devrait permettre une récupération partielle des données de OEIL.

**PROCHAIN CTL : 9 juillet 2012**

☎ 02-40-20-76-56. - ✉ fo.dr44@dgfip.finances.gouv.fr. - <http://www.fo-dgfip-sd.fr/044/>

### **Permanences**

VERSAILLES : lundi, mardi et jeudi matins (02.40.20.76.56)

CAMBRONNE : le dernier vendredi de chaque mois (02.40.89.66.87)